COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

6 décembre 2000

Demande d'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et d'agrément à l'usage des collectivités pour une présentation complémentaire

- Les laboratoires LUNDBECK S.A. sollicitent l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics de la spécialité suivante :

CLOPIXOL 2 POUR CENT, solution buvable en gouttes
(Flacon de 10 ml avec compte-gouttes)

en complément du flacon de 20 ml et de CLOPIXOL 10 mg et 25 mg, comprimés enrobés.

Le service médical rendu de cette spécialité est important.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

Taux de remboursement : 65 %